

LIVRET CONCEPTUEL

16^{ème}
conférence
internationale
de recherche
de l'AFD

DE LA RECHERCHE À L'ACTION

Des résultats au service des politiques publiques

**5 DÉC.
2024**

#Research4Policies

PARTIE 1

La conférence internationale de recherche de l'AFD

Pourquoi une telle conférence ?

La conférence internationale de recherche organisée par l'Agence française de développement (AFD) s'inscrit dans le cadre de son engagement à co-produire et partager des savoirs au service du développement. Elle répond aux priorités définies par la politique française de solidarité internationale, tout en reflétant les orientations stratégiques de l'AFD en matière de recherche, d'innovation et de renforcement des capacités locales. Cette année, l'événement intitulé « De la recherche à l'action : des résultats au service des politiques publiques » vise à **illustrer comment les résultats de la recherche peuvent être traduits en actions concrètes pour soutenir les politiques publiques, en particulier dans et avec les pays des Suds.**

Cette conférence bisannuelle vise à faire un état des travaux de recherche de l'AFD en vue de contribuer au dialogue de politiques publiques dans ses pays d'intervention et d'améliorer la conception et, par là même, l'impact de ses financements sur le terrain.

Elle s'appuie sur les spécificités de la recherche menée à l'AFD, notamment :

1. Une recherche avec les Suds : l'AFD privilégie une approche collaborative avec les pays des Suds, intégrant les acteurs locaux dans le processus de production de connaissances

depuis l'identification des questions de recherche pertinentes jusqu'à la définition des stratégies de valorisation des résultats les plus à même de faciliter leur appropriation par les acteurs. Cela permet de co-construire des solutions adaptées aux contextes spécifiques de ces régions.

2. Une recherche située depuis une banque publique de développement : l'AFD, en tant qu'institution financière publique dédiée à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, inscrit ses travaux dans une perspective de développement durable et inclusif. Cette position lui confère une approche unique, où la production de savoirs alimente les réflexions sur le financement du développement et sur l'impact des projets financés.

3. Une approche pluridisciplinaire : la recherche à l'AFD se distingue également par une approche pluridisciplinaire, combinant les sciences économiques, sociales, environnementales et politiques. Cette diversité disciplinaire permet de proposer des solutions plus complètes et transversales aux enjeux globaux en dépassant les clivages et favorisant les dialogues intersectoriels nécessaires pour penser les trajectoires de développement durable.

La conférence de recherche de l'AFD se propose également de **créer un espace d'interaction et d'échanges entre chercheurs, praticiens du développement et décideurs de la sphère publique** autour de résultats de recherche et solutions fondées sur la science pour renforcer les collaborations et favoriser le dialogue transdisciplinaire. Promouvoir les échanges entre intervenants, en particulier entre partenaires des Suds afin de mutualiser les savoirs et les expériences, au-delà même des actions menées par l'AFD apparaît en effet essentiel pour construire des réponses communes aux défis du développement durable.

Enfin, cette conférence ambitionne de participer à la **mise en lumière du potentiel d'impact de la recherche sur la transformation des politiques publiques**. Elle est une occasion de renforcer les collaborations entre les chercheurs et les décideurs politiques et de démontrer comment la recherche alimente non seulement les réflexions stratégiques, mais également l'action concrète sur le terrain, en faveur d'un développement plus juste, durable et inclusif.

Format et publics cibles

Cette journée de conférence sera structurée autour de quatre tables rondes thématiques illustratives des approches et des axes prioritaires de recherche de l'AFD : l'évaluation des risques et opportunités des transitions pro-nature, l'alignement de la finance sur les Objectifs de développement durable, les formes de gouvernance des services publics dans les pays des Suds, et la prise en compte des dynamiques sociales et démographiques dans les transitions écologiques.

Chaque table ronde se déroulera en deux temps :

(1) deux à trois présentations de papiers de recherche par des chargés de recherche de l'AFD et partenaires de recherche ;

(2) un débat autour de ces résultats entre chercheurs, décideurs politiques et praticiens du développement, des Nords comme des Suds.

Cette conférence s'adresse ainsi à des publics variés parmi lesquels des hauts fonctionnaires, des décideurs politiques, des banques publiques de développement, des acteurs de la société civile, des experts des différents champs couverts par les tables rondes, des chercheurs, universitaires et étudiants de l'ensemble des disciplines concernées par

ces enjeux depuis les sciences sociales et humaines jusqu'aux sciences de la nature et du climat, et enfin des think tanks et médias spécialisés susceptibles de relayer les contenus débattus.



PARTIE 2

Le programme du 5 décembre 2024

8H30 – 9H15

ACCUEIL CAFÉ

9H15 – 9H30

DISCOURS D'OUVERTURE

Par **Carl Bernadac**, directeur du département Diagnostics économiques et politiques publiques (AFD)

9H30 – 11H00

TABLE RONDE 1

Comment intégrer les dynamiques démographiques et sociales dans les transitions écologiques ?

11H30 – 13H00

TABLE RONDE 2

Finance durable : enjeux relatifs à l'adoption des cadres d'alignement

13H00 – 14H00

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

14H00 – 15H30

TABLE RONDE 3

Les services publics par-delà l'État : opportunités et risques pour une action publique repensée dans les pays des Suds

16H00 – 17H30

TABLE RONDE 4

Comment évaluer les risques et les opportunités des transitions pro-nature ?

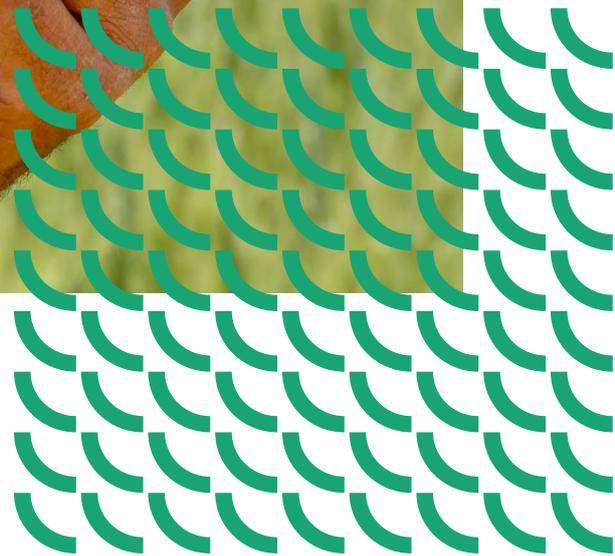
17H30 – 17H40

CONCLUSION GÉNÉRALE

Par **Thomas Melonio**, chef économiste et directeur exécutif Innovation, stratégie et recherche (AFD)



© Diane Matabiau / AFD



PARTIE 3

Focus sur les tables rondes thématiques

TABLE RONDE 1

Comment intégrer les dynamiques démographiques et sociales dans les transitions écologiques ?

Alors que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se concentraient principalement sur la réduction de la pauvreté, les Objectifs de développement durable (ODD) définis en 2015 y ajoutent des dimensions variées dont les différentes formes d'inégalités (de revenu, de patrimoine, d'accès à l'éducation, à la santé, aux infrastructures), la protection de l'environnement et du climat, l'égalité entre les femmes et les hommes, la justice économique.

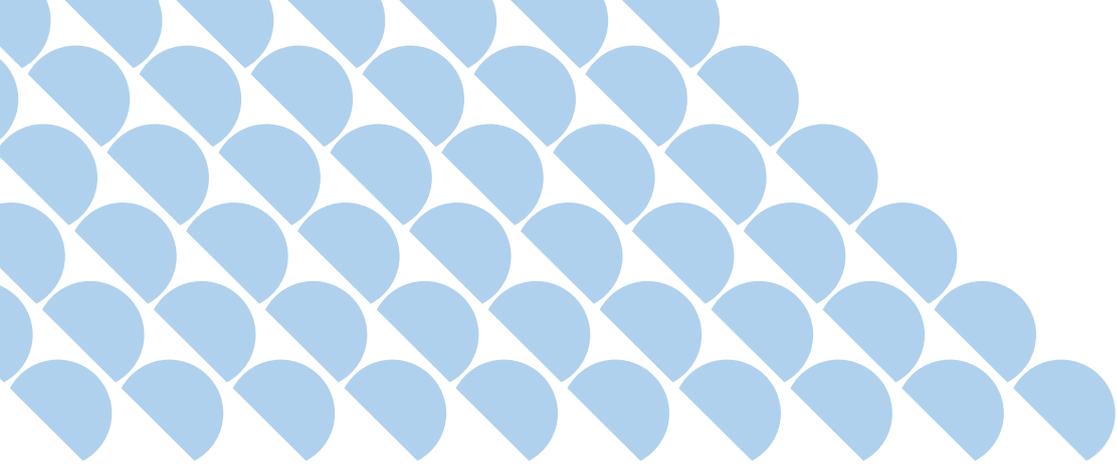
Ainsi, les défis du développement se diversifient : la lutte contre les inégalités et le basculement démographique sont désormais mieux intégrés dans la formulation des politiques publiques et la stratégie des bailleurs. **Les défis environnementaux et climatiques sont par ailleurs au cœur des préoccupations, notamment pour les populations et géographies les plus exposées et les plus vulnérables.** La conceptualisation des interactions entre ces composantes est aujourd'hui cruciale pour mieux identifier les priorités et les synergies, et pour pouvoir définir des politiques publiques pertinentes, acceptables et efficaces.

Les tendances démographiques inédites influencent également diverses dynamiques

(sociale, de l'emploi, de la santé, etc.). La baisse tendancielle de la fécondité (hors Afrique subsaharienne) conjuguée à l'augmentation de l'espérance de vie annoncent un vieillissement de la population mondiale, lequel aura des conséquences variées notamment sur la population active, l'emploi, les revenus, la santé et les transferts intergénérationnels.

Les évolutions démographiques, conjuguées aux conséquences de l'atteinte des limites biophysiques de la planète, vont conduire à des modifications profondes des sociétés, de leur organisation et de leurs institutions. Elles auront également un impact sur l'agriculture et l'alimentation, l'accès aux ressources naturelles notamment minières, ou encore la nature et la localisation des activités économiques, les mobilités humaines et les évolutions sociales.

La recherche scientifique, et notamment les études coordonnées par l'AFD avec des équipes de chercheurs issus de tous les horizons, s'est emparée de ces thématiques pour envisager des politiques d'accompagnement social de ces évolutions biophysiques, technologiques et sociologiques. Ainsi, sur la période 2017-2020, l'AFD a conduit 22 projets de recherche dans



une trentaine de pays et a publié une centaine de *Papiers de recherche* et de *Dialogues de politiques publiques* publiés aux Éditions Agence française de développement. Cet effort de recherche a pour objectif de **rendre le processus d'élaboration des politiques publiques plus sensible aux inégalités, plus inclusif et plus efficace**.

En effet, les réponses apportées dépendent du diagnostic posé, mais leur appropriation par le corps social n'est pas toujours simple ou évidente, malgré les connaissances scientifiques. La question de l'acceptabilité sociale sous-tend la formulation des politiques publiques, et en appelle à la notion de transition juste.

Le travail de dialogue sur les politiques publiques mené par l'AFD s'inscrit dans cet ensemble de considérations. Pour nourrir la réflexion, **l'AFD s'est dotée d'outils analytiques dont certains plus directement liés à la question des inégalités :**

- Le diagnostic multidimensionnel sur les inégalités (situation, évolution), selon la méthodologie développée par l'*African Centre of Excellence for Inequality Research* (ACEIR) d'Afrique du Sud ;
- Le diagnostic d'incidence fiscale (impact redistributif et équité fiscale), selon l'approche développée par le *Commitment to Equity Institute* de l'université américaine de Tulane (Nouvelle-Orléans).

Ces diagnostics permettent aux pays bénéficiaires d'ouvrir un débat national sur l'état de la société, d'identifier les points jugés les moins acceptables, de réfléchir aux moyens d'évoluer vers plus d'équité via une redistribution plus efficace et des politiques économiques mieux ciblées pour obtenir une réduction de la pauvreté et des inégalités.

La présente session abordera tour à tour la déclinaison des enjeux à différentes phases du cycle de vie : éducation et formation, accès aux infrastructures, vie active et adaptation des travailleurs aux mutations annoncées des types d'emploi, financement des politiques sociales, soutenabilité des régimes de retraite et solidarité intergénérationnelle. L'approche est d'envisager comment les travaux de recherche peuvent éclairer les décideurs, et comment les acteurs des politiques publiques peuvent partager leurs contraintes et orienter les chercheurs au service de services publics de meilleure qualité et de politiques publiques équilibrées, équitables et abordables techniquement et financièrement.

ORGANISATION DE LA TABLE RONDE

Cette table ronde explorera les interconnexions entre inégalités, démographie et transition écologique, et les options de politiques publiques qui répondent à ces défis complexes et évolutifs.

Séquence 1 : Recherche

La première séquence de cette session donnera en un aperçu de la dimension sociale des transitions écologiques à travers le prisme de la démographie et du marché du travail.

- **Comment le marché du travail est-il impacté par la transition écologique ?**

Un des impacts directs de la nécessaire transition écologique est celui sur les marchés du travail, notamment à travers la modification de la distribution des emplois (entre emplois verts et bruns), qui nécessite un accompagnement autant en termes de formation que de protection sociale. En s'appuyant sur le cas de la Colombie, cette intervention illustrera quelles sont les conséquences en termes d'emploi d'une trajectoire net zéro et les implications en termes d'évolution des inégalités, à travers notamment les impacts indirects sur l'informalité et le système de retraites.

Présentation faite par Oscar Becerra, chercheur à l'Université de Los Andes, Colombie.

- **Enjeux du vieillissement dans l'analyse des contextes et le dialogue de politiques publiques dans les pays partenaires de l'AFD**

Une connaissance fine des pays en voie de vieillissement est essentielle car ces pays font face à des enjeux sociaux dont les répercussions en matière de santé, de protection sociale, d'emploi, de fiscalité, de logement, d'aménagement des territoires et de migrations seront très différentes. Pour cela, le papier présenté proposera un cadre d'analyse des contextes sociaux dans les pays d'intervention de l'AFD en vue d'éclairer les décisions en matière de politiques publiques.

Présentation faite par Serge Rabier, chargé de recherche senior « Démographie et genre » à l'AFD, France.

Séquence 2 : Mise en débat

La table ronde finale abordera la façon dont les acteurs et praticiens mobilisent les outils disponibles pour renforcer la soutenabilité sociale des transitions en cours, tout en poursuivant la réduction de la pauvreté et des inégalités multidimensionnelles.

Débat organisé avec :

RAHMAN ABDUROHMAN,
directeur adjoint de la Surveillance fonctionnelle et de la Recherche au Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 (AMRO), anciennement au ministère des Finances d'Indonésie

SOULEYMANE DIALLO,
directeur général de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) au ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal

ALEJANDRA MACIAS,
chercheuse au Centre de recherche économique et budgétaire (CIEP), Mexique

VALÉRIE SCHMITT,
directrice adjointe du département de la Protection sociale à l'Organisation internationale du travail (OIT), Suisse

TABLE RONDE 2

Finance durable : enjeux relatifs à l'adoption des cadres d'alignement

Depuis l'Accord de Paris sur le climat en 2015, les institutions financières et les investisseurs s'interrogent sur l'impact de leurs activités. L'article 2.1.C de l'Accord de Paris précise en effet que les flux financiers doivent être compatibles avec une trajectoire de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résiliente au changement climatique. L'interprétation de cet article a conduit à la **généralisation du terme « alignement » pour décrire les principes qui guident les débats sur le rôle de la finance pour la mise en œuvre des ODD.**

De façon générale, la notion d'alignement est abordée à travers trois notions clés : la gestion des risques, la recherche d'impacts positifs pour la nature et la société, et les opportunités économiques que représente la transition vers une économie bas-carbone. De fait, les méthodes d'alignement tentent de fournir un cadre commun pour orienter les flux de financements, ainsi que la responsabilité de l'ensemble des acteurs financiers.

La définition des cadres d'alignement fait l'objet de deux approches complémentaires, qui diffèrent par leur nature, leur degré d'obligation et leurs impacts.

D'une part, les gouvernements, les régulateurs financiers (ex. : banques centrales) et/ou les organismes supranationaux (ex. : Union européenne) fixent des normes que les acteurs financiers doivent respecter sous peine

de sanctions. Ces **approches réglementaires** répondent principalement aux enjeux de stabilité financière autour de la gestion des risques climatiques et/ou de durabilité. Elles peuvent également inciter à davantage de transparence à travers la divulgation d'informations extra-financières (ou de durabilité) sans donner des orientations prescriptives sur l'alignement. Les approches réglementaires incluent notamment la *Sustainable Finance Disclosure Regulation*¹, ou la taxonomie verte européenne.

En parallèle, les **approches volontaires** reposent sur des engagements pris directement par les institutions financières, sans contrainte légale. Les initiatives de ce type, comme la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD), visent à établir des principes communs en matière d'investissement et de suivi extra-financier. Ces approches reposent en général sur deux piliers :

- Pilier quantitatif : des objectifs exprimés en terme d'émissions de gaz à effets de serre (brute, intensité...). Elle sert plutôt à établir un cadre de redevabilité.
- Pilier qualitatif et d'engagement : il s'agit d'objectifs d'alignement qui peuvent être répertoriés dans un plan de transition et incarnés au niveau de la stratégie, des opérations, de la gestion des risques... Il sert à soutenir les stratégies de transition.

¹ Obligations de transparence pour les institutions financières sur la durabilité de leurs produits financiers.

À ce jour, il existe au moins une cinquantaine d'initiatives volontaires² qui s'appliquent à plusieurs niveaux : groupes d'acteurs financiers publics et privés, institution individuelle, portefeuille, projet ou actif sous-jacent. Plus souples que les approches réglementaires, les approches volontaires permettent aux institutions d'adapter leurs pratiques de manière progressive. Toutefois, l'absence d'harmonisation ou de convergence entre les différentes approches rend plus difficile l'évaluation d'impacts et augmente le risque de *greenwashing*³.

Dès lors, quels sont les enseignements des différentes pratiques d'alignement observées à ce jour ? Quelle que soit l'approche retenue (réglementaire ou volontaire), la notion d'alignement questionne la pertinence des méthodes employées et leur contribution effective aux ODD et aux objectifs climatiques mondiaux.

Pour renforcer leur crédibilité, les engagements individuels en matière d'alignement doivent s'inscrire en cohérence avec les trajectoires nationales ou sectorielles soutenues par des politiques et des réglementations appropriées. La faisabilité des plans de transition et des engagements des acteurs dépend en grande partie de facteurs externes, ou « chemins de dépendance », qu'il est crucial d'identifier. Leur réalisation nécessite des synergies à la fois inter- et intra-sectorielles : en effet, la décarbonation (et l'adaptation) repose notamment sur l'intégration de chaînes de valeur, le secteur énergétique, l'aménagement du territoire, les politiques de tarification du carbone, ainsi que les normes et réglementations en matière de consommation ou de production. Enfin, un plan de transition doit inclure un plan de financement et des objectifs définis sur différents horizons de temps, ne se limitant pas à des échéances lointaines.

Par ailleurs, les trajectoires retenues reflètent-elle un pacte social et politique ? Il convient également d'interroger les principes de justice et l'allocation des budgets carbone dans les méthodes de définition des cibles d'émissions. La cohérence globale de l'agrégation des alignements individuels des institutions financières mérite une attention particulière, tout comme la temporalité des objectifs et les étapes intermédiaires à moyen et long terme. Fixer des objectifs trop lointains pourrait nuire à la crédibilité de ces alignements. Enfin, comment apprécier la faisabilité des alignements déclarés et leur matérialité ? Comment mettre en place un cadre de redevabilité cohérent entre l'engagement des acteurs économiques et les trajectoires nationales ou territoriales de développement ?

À travers ses travaux de recherche, l'AFD a pour but de **caractériser la notion d'alignement et les implications opérationnelles que ce terme recouvre** pour elle-même et pour ses partenaires.

² Voir Institut Louis Bachelier (2024), The Alignment Cookbook 2. <https://www.institutlouisbachelier.org/wp-content/uploads/2024/05/cookbook-0905.pdf>

³ « Le greenwashing (éco-blanchiment) est une méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique. [...] Le terme "greenwashing" est souvent utilisé par des ONG pour stigmatiser les entreprises qui tentent d'afficher des préoccupations environnementales qu'elles sont loin d'avoir dans leurs pratiques. » Définition Novethic.

ORGANISATION DE LA TABLE RONDE

L'objectif est d'explorer les approches volontaires et réglementaires à travers différentes perspectives géographiques et institutionnelles. Une attention particulière sera portée au rôle des banques publiques de développement, en particulier en matière de finance climat au sens de l'Accord de Paris.

Séquence 1 : Recherche

- **Approches d'alignement pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris**

Ce concept d'alignement diffère fondamentalement des approches qui se concentrent sur la réduction des émissions financées par rapport à un plafond de réchauffement du climat, ou de celles qui suggèrent l'adoption d'actions climatiques communément rencontrées au niveau des institutions financières. Le rapport présenté vise à fournir des pistes concrètes d'action pour aligner les activités financières avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Présentation faite par Laurent Bergadaa, expert finance durable à l'AFD, France.

- **Une approche contextuelle des cadres réglementaires de la finance durable**

Face aux défis climatiques, la réglementation financière se concentre sur son mandat de stabilité, mobilisant des outils de gestion des risques financiers climatiques, mais cela diffère fondamentalement des politiques d'alignement au sens de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, quel rôle pourraient jouer les régulateurs et les banques centrales en matière d'alignement ? Ce papier examine les enjeux spécifiques aux économies émergentes et en développement (EMED), où les priorités en matière de résilience et d'adaptation sont en haut de l'agenda de la finance climat, en raison de leur plus grande vulnérabilité climatique. La combinaison des besoins de financement à long terme pour la transition et des défis macro-financiers structurels de ces économies présente ainsi une équation singulière pour les régulateurs des EMED.

Présentation faite par Marine Lagarde, responsable d'équipe projet senior au département Systèmes financiers de la direction Solutions de développement durable de l'AFD, France.

- **Comment la notion d'alignement se traduit-elle pour les banques publiques de développement ?**

Il existe plus de 530 banques publiques de développement dans le monde qui sont responsables d'environ 10% des flux d'investissements annuels mondiaux. Ces institutions financières constituent donc un levier financier puissant à la main des gouvernements pour mettre en œuvre les transitions. Le *Public Development Bank Handbook*, présenté lors de cette séquence, est co-édité par l'AFD, la Banque mondiale, le département des Affaires économiques et sociales des Nations unies (UN DESA) et le réseau Finance en commun (FiCS). Il offre une synthèse des recherches en cours pour éclairer la façon dont les institutions financières publiques abordent la notion d'alignement. Il s'agit notamment d'appréhender les stratégies mises en œuvre par les banques publiques de développement pour financer des projets à forts impacts environnementaux et sociaux, tout en tenant compte des risques de transition et des trajectoires de développement propres à chaque économie.

Présentation faite par Nicolas Picchiottino, directeur du département Banques publiques de développement à l'AFD et secrétaire général de l'International Development Finance Club (IDFC), France.

Séquence 2 : Mise en débat

Les travaux de recherche présentés seront mis en discussion dans la deuxième partie de la table ronde. Il s'agit de mettre en perspective une pluralité de points de vue sur la notion d'alignement grâce à l'intervention d'experts, praticiens et régulateurs.

Débat organisé avec :

CLAIRE ESCHALIER,
directrice de programme « Financement du développement » à l'Institut pour l'économie du climat (I4CE), France

CRISTINA FRÓES DE BORJA REIS,
sous-secrétaire au Développement économique durable au ministère des Finances du Brésil

ZEPH NHLEKO,
chef économiste à la Banque de développement d'Afrique du Sud (DBSA)

MURTAZA HUSAIN SYED,
chef de l'écosystème à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (AIIB), Chine

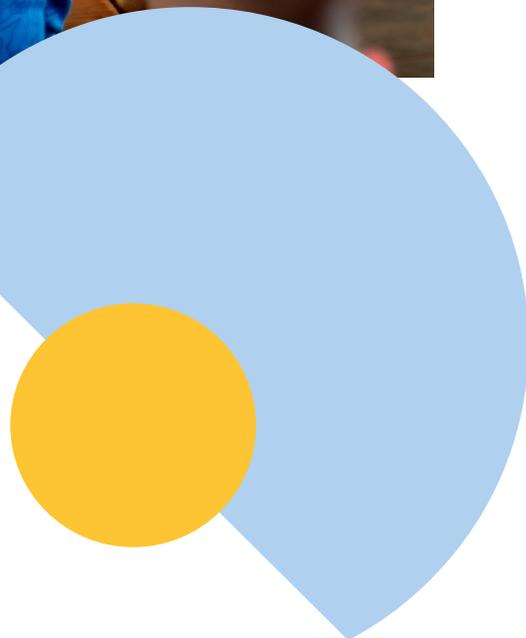
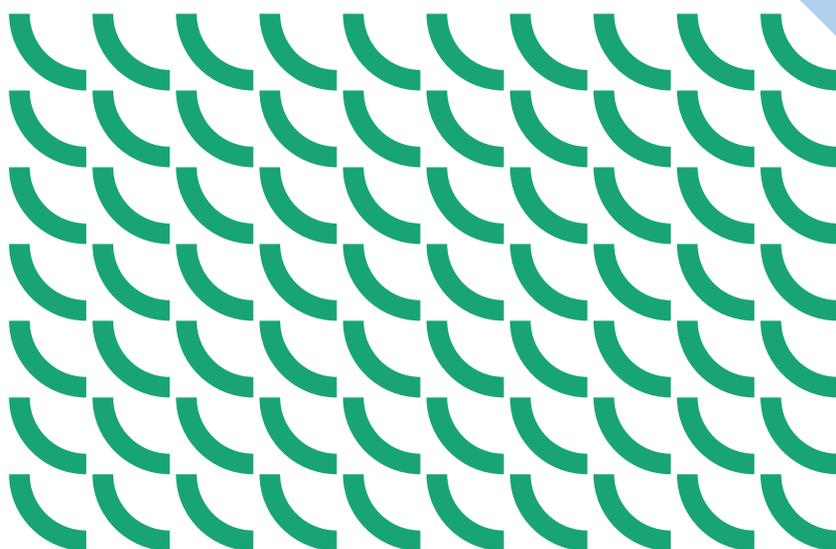


TABLE RONDE 3

Les services publics par-delà l'État : opportunités et risques pour une action publique repensée dans les pays des Suds

Les services publics sont un sujet stratégiquement important à plusieurs titres. Tout d'abord, ces services concernent des besoins humains et sociaux essentiels et extrêmement divers (santé, éducation, eau, gestion des déchets, énergie) mais également des fonctions régaliennes (justice, sécurité). Bien qu'au cœur des ODD, ils restent défaillants dans de nombreux pays. Les services touchent ensuite à la question de l'État et des acteurs publics (y compris non-étatiques, comme les collectivités locales), à leurs natures, leurs missions respectives et leur organisation institutionnelle et territoriale. Ils interrogent enfin les rapports de l'État et des acteurs publics à la sphère privée et à la société civile.

Dans la plupart des pays d'intervention de l'AFD, les services publics sont le fruit de l'histoire mouvementée de la construction des États et des rapports de ces États au marché et à la société. Les modes de gestion, de financement et de délivrance des services publics ont été par ailleurs fortement impactés par des réformes et des programmes majeurs :

- dès les années 1980, l'austérité des ajustements structurels, les vagues de privatisation, le *new public management* ont eu pour effet la multiplication des partenariats publics-privés pour les services publics marchands, une série de désinvestissements significatifs dans les services et secteurs sociaux ;
- puis, à partir des années 2000, l'accélération des processus de décentralisation a abouti au transfert aux collectivités territoriales (aux capacités encore balbutiantes) de compétences cruciales pour l'accès et la qualité des services de base.

Ces réformes, combinées à des contextes macro-budgétaires souvent contraints et, dans le cas du continent africain, à une croissance démographique encore très soutenue, ont laissé poindre des difficultés et des défis immenses tant pour garantir la quantité suffisante de services publics de base que pour en assurer la qualité.

Or, dans l'écart croissant entre les attentes légitimes des populations et la réalité des services mis à disposition par les autorités publiques, se logent fréquemment une frustration et une défiance grandissantes vis-à-vis de l'État. A contrario, une pente étatique appelant à un « retour de l'État » s'est affirmée, notamment chez les bailleurs, au nom de la défense des services pour le plus grand nombre.

Ce balancier traduit une **tension entre deux conceptions des « services publics »** : d'une part, des services rendus par les acteurs publics et, d'autre part, des services rendus au public, c'est-à-dire pour le plus grand nombre, quel que soit le mode de gouvernance. Or, dans de nombreux pays, en villes comme dans les zones rurales, des services d'eau, de santé, d'éducation, d'énergie, de justice, et bien d'autres, **sont rendus aux populations par-delà l'État : ce sont des « communs » de service ou des services « suppléants »**.

Organisés par et pour le public à des échelles diverses, principalement locales, ces services relèvent le plus souvent de l'auto-organisation spontanée d'usagers, d'habitants, de citoyens. Tout en présentant certaines limites, ils pallient l'absence ou la défaillance de services rendus par les acteurs publics et privés et apporte un « supplément » aux usagers concernés, par leur ancrage local, leurs coûts, leur souplesse, ou leurs modes de gouvernance.

ORGANISATION DE LA TABLE RONDE

Dans ce contexte, il est proposé de revenir sur la pluralité des modes de gouvernance et de délivrance des services publics dans les pays des Suds, et de s'interroger sur la pertinence de penser durablement la transformation de l'action publique et des services publics dans une perspective de partenariat entre les acteurs publics et la société.

Séquence 1 : Recherche

La table ronde débutera par la présentation des résultats des trois projets de recherche soutenus par l'AFD sur cette thématique et qui concernent plus particulièrement :

- **La suppléance dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne**

Ce projet « Suppléance » étudie le développement de services publics assurés par des acteurs non-étatiques en l'absence d'État, dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, la justice et la sécurité. Il explore si ces services comblent simplement un manque ou s'ils apportent un avantage aux citoyens grâce à leur ancrage local, leur coût ou leur flexibilité.

Présentation faite par Gilles Holder, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France.

- **Les communs des services de l'eau en Bolivie**

Le projet « Territoires de l'eau et communs en Bolivie » a étudié l'autogestion de l'eau en Bolivie, particulièrement après les « guerres de l'eau » de Cochabamba et La Paz menées contre la privatisation de la ressource. Il analyse les réussites et limites de ces modèles et les facteurs de robustesse face aux chocs sociaux et environnementaux.

Présentation faite par Franck Poupeau, chercheur à l'Institut de hautes études sur l'Amérique Latine de l'université Sorbonne Nouvelle (IHEAL CREDA), basé entre la France et la Bolivie.

- **Les partenariats public-communs dans le domaine du soin (care) à Bogota en Colombie**

Le programme vise à instaurer des partenariats public-communs dans la santé à Bogota pour améliorer l'accès aux soins. Ce projet de recherche-action combine analyse et dialogue de politique publique. En décembre, plusieurs étapes auront été réalisées : sélection de centres de soins, diagnostic des pratiques, et mise en place de communautés apprenantes pour co-crée des partenariats pilotes sur 12 mois.

Présentation faite par Maria-José Alvarez, professeur de sociologie à l'Université de Los Andes, Colombie.

Séquence 2 : Mise en débat

Comment ces travaux enrichissent-ils les pratiques et les approches des acteurs, notamment sur les aspects suivants ?

- La construction de l'État et des services publics en Afrique, en Amérique latine ou en Asie ;
- Les conditions de contribution des services par-delà l'État à des objectifs d'intérêt général ;
- La pertinence et les modalités d'articulation entre ces services et les services rendus par le secteur public (posant ainsi des questions de couverture géographique, de niveaux de service, et d'outils juridiques et financiers) ;
- Les effets sur l'État et les acteurs publics, sur leur autorité, leur légitimité et leur capacité à investir et accompagner différents modes de gestion et de gouvernance des services.

Débat organisé avec :

MATHIEU LE CORRE,
chef du département des Services essentiels
et des Ressources naturelles du GRET, France

NATALIA MORENO SALAMANCA,
ministère de l'Égalité et de l'Équité de
Colombie, participation à distance

OLIVIER PROVINI,
chercheur à l'Université de la Réunion



TABLE RONDE 4

Comment évaluer les risques et les opportunités des transitions pro-nature ?

En 2012, les Nations unies ont créé la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), équivalent du GIEC pour la biodiversité. En 2019, en publiant le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, la plateforme a permis d'établir que la perte de biodiversité est non seulement un problème environnemental, mais aussi un enjeu lié au développement et aux politiques socio-économiques au sens large. Ce rapport documente le déclin rapide et sans précédent de la biodiversité sur Terre causé par l'intensification des activités humaines. Il identifie notamment les cinq principales causes de pertes de biodiversité induites par les activités humaines : le changement d'utilisation des sols, des mers et des océans, l'extraction excessive de ressources, la pollution, le changement climatique et la diffusion d'espèces envahissantes. L'IPBES formule face à ce constat un appel à l'action, et dédie deux chapitres du rapport (sur six) aux pistes pour un avenir soutenable et aux possibilités qui s'offrent aux décideurs. Ainsi, à l'instar de la COP21 sur le climat qui a abouti à l'adoption de l'Accord de Paris, **la COP15 sur la diversité biologique a débouché sur l'adoption du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal fin 2022.** Ce cadre comprend un certain nombre de mesures pour contrecarrer la faible prise en compte de la crise de la biodiversité dans le paysage économique et politique.

Il fixe notamment 23 cibles poussant les États et les acteurs économiques et financiers à repenser leurs modèles pour intégrer systématiquement les enjeux liés à la biodiversité. Il incite à prendre des mesures pour que les politiques nationales des États parties à la Convention de la diversité biologique soutiennent mieux la conservation de la biodiversité afin de réduire la dégradation écologique à l'échelle mondiale. L'objectif étant que les 180 pays signataires de

l'accord réfléchissent aux mesures législatives ou réglementaires pour réduire la perte de biodiversité, tout en préservant la prospérité de leurs populations.

Comme pour le climat, **les effets de la dégradation de la biodiversité sur la sphère économique et sociale peuvent se traduire par deux types de risques :**

- Les **risques de transition** sont liés aux changements de politiques, aux préférences ou aux comportements des consommateurs, ainsi qu'aux changements de technologies, visant à atténuer l'impact de l'activité humaine sur la biodiversité, et leurs effets sur l'activité économique et la valeur des actifs.
- Les **risques physiques** liés à la biodiversité surviennent, quant à eux, lorsque les pertes de biodiversité (par exemple, la perte de diversité génétique, de diversité entre espèces et de diversité des écosystèmes) affectent le capital humain et l'activité économique. Les industries qui dépendent fortement des services rendus par les écosystèmes, directement ou indirectement par le biais de leur chaîne de valeur, seront les plus touchées. Par exemple, certains secteurs industriels consommateurs d'important volumes d'eau (par exemple pour des processus industriels de refroidissement) dépendent fortement des services rendus par les écosystèmes de maintien des régimes hydrologiques des cours d'eau ou de dépollution de l'eau, qui déterminent la qualité et le maintien de l'activité et donc les bénéfices et les emplois liés à ces secteurs.

Ce paradigme a conduit les chercheurs de l'AFD à étudier des méthodologies d'identification des secteurs d'activité concernés par ces deux types de risques et sur lesquels agir en priorité. Par effet miroir, des opportunités de changement de modèles de production peuvent parfois être identifiées pour les secteurs les plus risqués en adoptant des dispositifs profitant du bon état des services rendus par les écosystèmes ou des approches réduisant drastiquement leurs pressions de dégradation de la biodiversité. L'analyse des risques physiques et de transition pourrait donc **servir de vecteur d'analyse d'opportunités et donc de conception de trajectoires de développement pro-nature.**

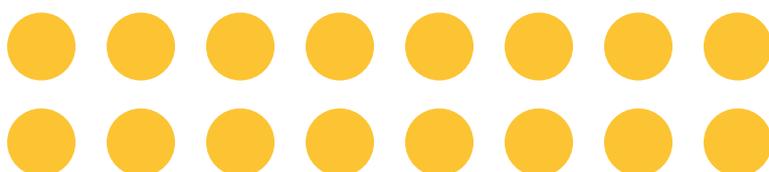
Dans les années à venir, les entreprises et les institutions financières devraient aussi être incitées à divulguer comment ces risques physiques et de transition liés à la dégradation de la nature pourraient les affecter. La cible 15 du nouveau Cadre mondial de la biodiversité encourage spécifiquement celles-ci à « évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur, et portefeuilles ». La *Task Force on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), qui se définit comme une « initiative scientifique dirigée par le marché et soutenue par les gouvernements, entreprises et institutions financières du monde entier », a été lancée en 2021. Elle a proposé un cadre méthodologique pour aider les entreprises et les institutions financières à rendre compte de la prise en considération de ces risques. Enfin, le *Network for Greening the Financial System* (NGFS) a aussi fait des recommandations sur la manière dont les acteurs de marchés financiers devraient évaluer les risques financiers liés à la perte de biodiversité. **Si certaines institutions financières intègrent déjà ces enjeux concernant le climat dans les stress-tests et autres évaluations financières, l'intégration de la perte de biodiversité est un tout nouveau champ d'analyse.**

Voyant un besoin important à aborder ces enjeux, l'AFD a commencé à s'intéresser à ces questions dès 2019. Le département de la recherche a joué un rôle crucial dans l'appropriation de ce sujet en faisant appel à plusieurs outils afin de mieux mesurer ces enjeux comme :

- La base de données **GLORIA** (*Global Resource Input-Output Assessment*) qui inclut non seulement l'empreinte matérielle, mais également un large éventail d'autres indicateurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- La base de données **ENCORE** (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) qui évalue la dépendance des processus de production aux services rendus par les écosystèmes ;
- L'indicateur **STAR** (*Species Threat Abatement and Restoration*) qui estime la réduction potentielle du risque d'extinction des espèces qui pourrait être obtenue sur un site, dans l'empreinte d'une entreprise ou à l'intérieur d'un pays.

Les recherches que l'AFD ont mené lui ont permis, à travers notamment le travail analytique sur ces bases de données, d'explorer un front pionnier dans la sphère des bailleurs et de mener des dialogues de politiques publiques avec ses clients et partenaires pour évaluer ces risques et faire face aux enjeux de stabilité macro-financière et sociale qui y sont liés.

Ces outils, ainsi que d'autres initiatives et cadres méthodologiques, seront discutés pour déterminer leur valeur ajoutée dans la recherche et l'application pratique pour les entreprises et les institutions financières.



ORGANISATION DE LA TABLE RONDE

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir une discussion sur l'évaluation des risques et opportunités liés aux transitions pro-nature, dans le cadre de la réalisation des ODD, de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et de s'interroger sur leur capacité à contribuer aux dialogues de politiques publiques nationales voire internationales.

Pour cela, la table-ronde débutera sur deux papiers permettant d'aborder des méthodes d'analyse des risques et opportunités liées aux transitions pro-nature.

Séquence 1 : Recherche

- **Comment analyser les risques physiques et de transition associés à la perte de biodiversité et leur impact potentiel sur la stabilité macroéconomique et socio-économique ?**

D'après une étude de cas menée en Afrique du Sud par l'AFD, ce travail présentera différents exemples d'évaluation des risques sur les soldes macroéconomiques, de façon spatialement explicite, et sur les indicateurs sociaux.

Présentation faite par Paul Hadji-Lazaro, macroéconomiste du climat et de la biodiversité à l'AFD et Matthieu Trichet, doctorant à l'AFD, France.

- **Comment le secteur financier peut-il être exposé aux risques de transition ? Exemple d'analyse évaluant comment la réduction des extinctions d'espèces pourrait affecter certains secteurs financiers.**

Cette étude présentera une nouvelle approche pour évaluer les risques de transition au niveau économique et financier visant à réduire le risque d'extinction des espèces (complémentaire des méthodes développées ces dernières années examinant principalement les risques liés à la dégradation de l'intégrité des écosystèmes).

Présentation faite par Siwar Alvaro Ortíz Guzmán, doctorant à l'Université d'économie et de commerce de Vienne (WU), Autriche.

Séquence 2 : Mise en débat

Dans la continuité de ces présentations, s'en suivra un débat composé de partenaires de l'AFD ayant été parties prenantes aux projets de recherche présentés précédemment. Il permettra ainsi de questionner leur contribution au débat public et aux prises de décision.

Débat organisé avec :

KATIE KEDWARD,
chercheuse à l'University College London
Institute for Innovation and Public Purpose
(UCL IIPP), Royaume-Uni

SERAFIN MARTINEZ-JARAMILLO,
consultant senior en systèmes financiers à la
Banque mondiale, anciennement à la Banque
centrale du Mexique, participation à distance

JENIFER ZUNGU,
cheffe de projet « Infrastructure écologique
pour la sécurité de l'eau » (EI4WS) à l'Institut
national sud-africain de la biodiversité
(SANBI), Afrique du Sud

RETROUVEZ LES BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS

sur conference-recherche.afd.fr



© Fallhery-Francisco / AFD

RESTONS EN CONTACT

S'inscrire à la newsletter Études & savoirs

Notre actualité, nos publications et nos événements à venir dans votre boîte mail, toutes les six semaines. [Inscrivez-vous sur afd.fr](http://afd.fr) !

Nous suivre sur les réseaux sociaux

Retrouvez les Éditions
Agence française de développement
sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/afd/) et sur [Facebook](https://www.facebook.com/afd/).



Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations des territoires où nous intervenons. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans 120 pays et territoires d'Outre-mer, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr - Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel
5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France
Tél. : +33 1 53 44 31 31